

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 22  
Présents : 15  
Votants : 20

L'an deux mil huit  
le 30 janvier à 20 heures  
le Conseil Municipal de la Commune d'ELLIANT (Finistère)  
dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de  
M. François LE SAUX, Maire.

Etaient présents tous les conseillers en exercice, sauf :  
Jean-Pierre VANDEVELDE qui a donné procuration à Michel BERNARD  
Jean-Michel LE NAOUR " " Yves  
L'HELGOUALC'H  
Claire BOMBEECK " " Isabelle NOHAÏC  
Annie PICHON " " Henriette PETILLON  
Pascal CANSIER " " Denis YAOUANC

Excusés : Daniel CAUGANT, Christian DONNARD.

Monsieur Jean-Jacques BERTHELOT a été élu secrétaire.

OBJET :

**DOTATION GLOBALE  
D'EQUIPEMENT**

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la circulaire de M. le  
Préfet du Finistère en date du 19 décembre 2007, relative à la Dotation  
Globale d'Équipement – programmation 2008.

Il propose au Conseil Municipal d'inscrire le projet d'extension du réseau  
d'assainissement route de Tourc'h :

Montant des dépenses 31 307 € HT

Subvention DGE demandée :	20 %	6 261 €
Autres subventions :	Néant	
Part Communale	80 %	25 046 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'extension du réseau d'assainissement route de  
Tourc'h
- adopte le plan de financement proposé
- sollicite l'attribution de la DGE pour ce projet

OBJET : Le Conseil Municipal,

**ECHANGE DE TERRAIN** Vu le document d'arpentage établi par Monsieur Pierre LE BIHAN, géomètre, validant le nouveau tracé du chemin rural de Cosquer Ven et portant régularisation des échanges de terrains réalisés entre la commune et les propriétaires riverains.

- approuve le document présenté
- décide de prendre en charge le tiers des frais d'arpentage
- autorise le Maire à signer l'acte notarié à intervenir avec les propriétaires concernés.

---

OBJET : Le Conseil Municipal,

**TABLEAU DES EFFECTIFS**

- Vu l'article 9 du décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.
- Vu l'avis de la commission Administrative paritaire en date du 22 juin 2007.

Décide de reclasser deux ATSEM 2<sup>ème</sup> classe en 1<sup>ère</sup> classe, l'une au 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'autre au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

---

OBJET : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de construction de vestiaires sportifs. Pour la réalisation de ce projet, il est nécessaire d'emprunter une somme de **110 000 €** auprès de la caisse du Crédit Agricole du Finistère.

**VESTIAIRES SPORTIFS  
DEMANDE DE PRET**

**Plan de financement**

➤ <u>Dépenses</u> :		<b>228 000€</b>
➤ <u>Ressources</u>	- Subvention Conseil Général	23 000 €
	- Subvention Fédération Française de Football	18 000 €
	- Autofinancement	77 000 €
	- Emprunt	110 000 €
	- Total	<b>228 000 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de solliciter de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère à Quimper, aux conditions de l'institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt de **110 000 €** au taux de **4,32 %** pour une durée de **15 ans**, remboursable par trimestrialités destiné à financer la construction de vestiaires sportifs.
- Prend l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

- Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.
- Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

---

Monsieur Jean-Jacques BERTHELOT a été élu secrétaire.

OBJET :

**TERRAIN DE CAMPING  
DEMANDE DE PRET**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet d'aménagement du terrain de camping. Pour la réalisation de ce projet, il est nécessaire d'emprunter une somme de **148 000 €** auprès de la caisse du Crédit Agricole du Finistère.

**Plan de financement**

➤ <u>Dépenses HT</u> :		<b>170 000€</b>
➤ <u>Ressources</u>	- Participation	22 000 €
	- Emprunt	148 000 €
	- Total	<b>170 000 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de solliciter de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère à Quimper, aux conditions de l'institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt de **148 000 €** au taux fixe de **4,15 %** pour une durée de **10 ans**, remboursable par trimestrialités destiné à financer l'aménagement du terrain de camping.
- Prend l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.
- Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.